DEPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT NANCY

CANTONGRAND COURONNÉ



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 MARS 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 03 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au

lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN MATHIS ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- L. WEHRLEN a donné pouvoir à M. OGIEZ
- C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à J. ENEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____
Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Nomenclature ACTES: 7.1 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers:

en exercice: 27

présents : 19

votants: 26

pour :

contre:

abstention:

Rapporteur: N. HOUDRY

Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, la préparation du budget primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et porte sur les orientations générales pour l'exercice budgétaire concerné. Ce délai est porté à 10 semaines pour les collectivités appliquant la nomenclature la M57. Il répond au besoin d'information du public sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

Cette délibération, qui se limite à prendre acte de la tenue du débat, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 annexé,

Considérant l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les dix semaines précédant le vote du budget,

Considérant l'avis favorable des Commissions en date du 18 février 2025,

Le Conseil Municipal **prend acte** que le débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 a bien eu lieu.

PJ: Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/03/2025 et que la convocation a été faite le 25/02/2025.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME PULNOY, le 04 mars 2025 Le Maire, Marc OGIEZ





PULNOY

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Préambule

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue un moment clé de la vie municipale. **Outil stratégique**, il précède l'élaboration du budget prévisionnel et en définit les **grandes orientations**. Ce document permet au Conseil Municipal d'examiner les **priorités d'action** et de réfléchir aux **enjeux financiers** qui attendent la commune dans les mois à venir.

Le mandat aura été marqué par des événements sans précédent. Aujourd'hui encore, notre action s'inscrit dans un **contexte géopolitique incertain**, caractérisé par des **fluctuations économiques** et des **défis environnementaux croissants**.

L'année 2025 représente une étape charnière. Elle constitue la **dernière ligne droite** avant le renouvellement de l'assemblée communale prévu en mars 2026, offrant à l'équipe municipale l'opportunité de **clore les engagements pris en début de mandat** tout en **préparant l'avenir de la commune.**

Dans ce contexte, le cadre budgétaire est particulièrement contraint. Le projet de loi de finances pour 2025 n'ayant pas été adopté, une **loi de finances spéciale** a été promulguée. Celle-ci impose aux collectivités, y compris aux communes de notre taille, une participation active au **redressement des finances publiques.** Cette réalité exige de nous une **extrême vigilance** dans la gestion de nos ressources et de nos dépenses.

Ainsi, le maître-mot de ce rapport est la **prudence budgétaire.** Il s'agit de concilier **ambition et réalisme**, de garantir la continuité des services publics tout en préservant la soutenabilité financière de notre commune. Les choix que nous effectuerons dans les semaines à venir seront déterminants pour maintenir une gestion rigoureuse, assurer l'équilibre budgétaire et **préparer un avenir serein pour notre collectivité et ses habitants.**

Cadre règlementaire

✓ L'article L. 2312-1 du CGCT n'a pas été modifié et il continue de poser que :

- Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. >
 - Mais le III. de l'article 106, modifié, de la loi NOTRé impose un cadre budgétaire et comptable défini, notamment à l'article L. 5217-10-4 du CGCT, ainsi rédigé :
- Pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. >
- ✓ Décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire

SOMMAIRE

- L'environnement économique, financier, législatif et politique
 de la préparation budgétaire 2025
- II) Le scénario budgétaire 2025
- III) Les orientations par politique publique :

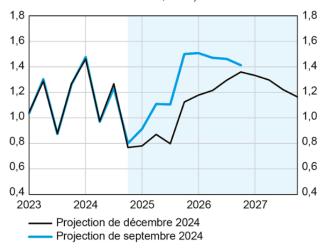
 Des engagements renouvelés pour la solidarité, l'économie et l'écologie,
 fidèles aux ambitions du mandat

I) L'environnement économique, financier, législatif et politique de la préparation budgétaire 2025

1.1) Evolution du PIB

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



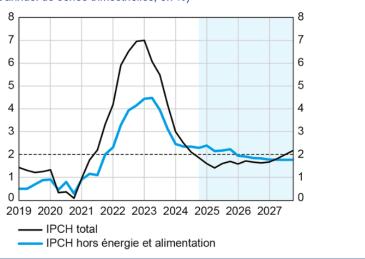
Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

- ✓ Prévisions de croissance économique : La croissance resterait positive en 2025, bien qu'en léger ralentissement, avant de rebondir en 2026. Ces projections s'appuient sur les données économiques du troisième trimestre 2024 et sur des hypothèses budgétaires et techniques établies en novembre 2024. La croissance de 2024 est estimée à 1,1 %, soutenue par le commerce extérieur, mais freinée par le déstockage et des investissements faibles.
- ✓ Facteurs influençant l'économie : La consommation progresse modestement malgré des gains de pouvoir d'achat, en raison d'un taux d'épargne élevé et de comportements attentistes liés à l'incertitude économique. L'investissement des entreprises et des ménages est impacté négativement par des conditions de financement plus strictes.
- ✓ Contexte budgétaire et international : Les hypothèses budgétaires pour 2025 sont fondées sur le projet de loi de finances du gouvernement, tout en restant compatibles avec un déficit plus important (5 % du PIB). Le scénario international prend en compte une politique budgétaire plus expansionniste aux États-Unis, sans intégrer les incertitudes sur de possibles mesures tarifaires.

1.2) Evolution de l'inflation

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



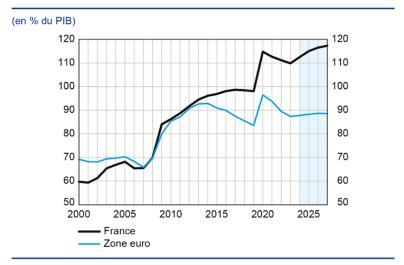
Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé. Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France

sur fond bleuté.

- ✓ Évolution de l'inflation globale et sous-jacente : L'inflation totale devrait diminuer significativement, passant de 3,0 % au début de 2024 à 1,9 % au quatrième trimestre, grâce à la baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Cependant, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) recule plus lentement, atteignant 2,3 % au dernier trimestre 2024, en raison de la persistance des hausses des prix des services
- ✓ Projections pour 2025 et 2026 : **En 2025, l'inflation totale reculerait à 1,6 %, principalement grâce à une baisse des prix de l'énergie, tandis que l'inflation sous-jacente diminuerait à 2,2 %, reflétant une normalisation des salaires.** En 2026, l'inflation totale remonterait légèrement à 1,7 % sous l'effet d'une stabilisation des prix de l'énergie et d'une légère accélération des prix alimentaires.
- ✓ Facteurs influençant les prévisions : Les tensions géopolitiques, les hypothèses sur les matières premières et les mesures fiscales (comme la hausse de certaines taxes) jouent un rôle clé dans les variations de l'inflation. Une absence de mise en œuvre de certaines mesures fiscales pourrait réduire les prévisions d'inflation de 0,2 point en 2025.

1.3) Evolution de la dette publique

Graphique 11 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

- ✓ Projection de déficit public pour 2025 : Le déficit public pourrait se situer à environ 5 % du PIB, en baisse par rapport à 6,1 % en 2024, mais avec une révision à la hausse par rapport aux prévisions initiales.
- ✓ Impact sur les recettes et les dépenses :
- Recettes : Gel de l'IRPP avec une hausse de recettes limitée à 4 milliards d'euros.
- Dépenses : Gel des dépenses des administrations centrales au niveau de 2024, maintenant une consolidation proche du scénario initial.
- ✓ Perspectives budgétaires et dette publique : Le ratio dette/PIB devrait continuer à augmenter, atteignant 117 % en 2027 pour la France, contre 89 % pour l'Eurosystème. Le retour à un déficit total de 3 % du PIB d'ici 2029 est nécessaire pour stabiliser la dette, nécessitant un redressement budgétaire durable.

1.4) Loi de Finances 2025

✓ Un PLF au parcours inédit

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025. Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025. En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du PLF déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

✓ Les mesures pour les particuliers

- Indexation du barème progressif de l'Impôt sur le Revenu sur l'inflation (+1.8%) : l'indexation de 1,8 % du barème va permettre aux ménages dont les revenus sont restés constants ou ont diminué en 2024 de bénéficier d'une baisse d'impôt, et à ceux dont les revenus ont augmenté d'être « surtaxés » uniquement sur la part de leurs gains supplémentaires qui a dépassé l'inflation.
- Mise en place d'une Contribution Différentielle sur les plus Hauts Revenus (+250K€/an pour un célibataire et +500K€/an pour un couple) dont le taux d'Impôts sur le Revenu est inférieur à 20%. Dispositif limité à 1 an, au lieu de 3 à l'origine. Il devrait rapporter 2 Md€ à l'Etat.
- Renforcement de l'écotaxe sur les véhicules polluants.
- Rétablissement du Prêt à Taux Zéro sur tout le territoire pour l'achat dans le neuf, individuel ou collectif, jusqu'à fin 2027.
- Modification de la fiscalité des locations de meublés. Les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement. Actuellement, ces amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul de la plus-value, en cas de revente. Cette niche fiscale est supprimée.
- Concentration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

✓ Les mesures sur les entreprises

- Instauration d'une Contribution Exceptionnelle sur les Bénéfices des Grandes Entreprises pour un an (contre 2 ans initialement). Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette surtaxe devrait rapporter 8 Md€ au budget.
- Reconduction de l'incitation pour les employeurs de prendre en charge à 75% les frais de transports publics de leurs salariés jusqu'à fin 2025.
- Report de la suppression totale de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

✓ La réduction des dépenses publiques

- Préservation des budgets des ministères régaliens : la Défense, l'Intérieur et la Justice.
- Diminution des budgets du travail (baisse des aides à l'apprentissage), de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'écologie, de l'agriculture, de l'aide publique au développement, du Service National Universel.
- Baisse du niveau d'indemnisation des arrêts de maladie e courte durée des fonctionnaires à 90% (contre 100% aujourd'hui). Mais maintien du délai de carence à 1 jour, au lieu de 3 comme le prévoyait l'amendement sénatorial.

✓ Les mesures sur les collectivités

- Diminution de l'effort budgétaire de 2,2 Md€ demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).
- Baisse du fonds vert destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires avec un budget national qui passe de 2.5 Md€ en 2024 à 1.15 Md€ en 2025.
- Création d'un Versement Mobilité au profit des régions (0,15% de la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés) afin de donner aux régions une ressource financière dédiée à leur rôle de chef de file de la mobilité. Les régions sont libres d'appliquer ou non cette taxe qui pèserait sur les entreprises.
- Hausse du plafond des Droits de Mutation à Titre Onéreux ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les Départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

1.5) Retour sur le PFF

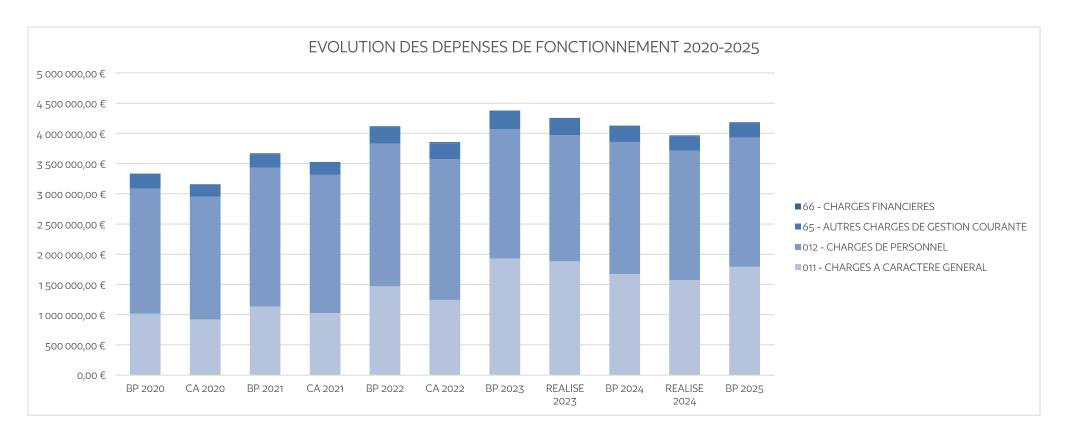
PFF - reversement TICFE

	2023	2024	2025	2026	2027
Coef. Part communale	7,5	6,5	6	6	6
Coef. Part métropole	1	2	2,5	2,5	2,5
Recettes perçues (N-1)	71 440,00 €	110 307,00 €	77 627,18 €	78 000,00 €	78 000,00€
Part conservée par la commune	63 035,00 €	90 076,00 €	54 796,00 €	55 059,00€	55 059,00€
Part reversée à la métropole	8 405,00€	20 231,00 €	22 832,00 €	22 941,00€	22 941,00 €

Rappel: Le Pacte Financier et Fiscal, voté par le Conseil Métropolitain du 15/12/2022 et par le Conseil Municipal le 13/04/2023, est un outil de péréquation et de coopération. Il était obligatoire et nécessaire de l'adopter afin de contribuer au financement de la politique d'investissement en matière d'aménagement des espaces publics dont la Métropole du Grand Nancy à la compétence. C'est essentiellement par le reversement d'une partie de la TICFE que les communes membres contribuent au PFF.

II) Le scénario budgétaire 2025

2.1) L'évolution de la section de fonctionnement



Grâce aux efforts fournis, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et à enveloppe constante.

Les charges à caractère général

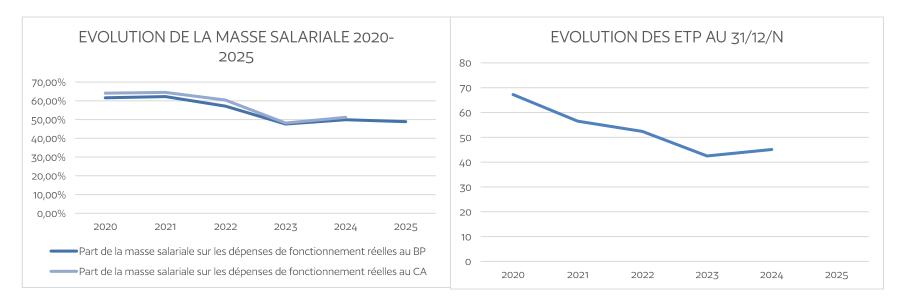
C'est sur ce poste que les effets de l'inflation et de l'indexation des marchés se font ressentir (environ + 5.88 %).

Les augmentations relatives aux contrats des services périscolaires et de cantine ont été palliés par la baisse de l'électricité et du chauffage (environ - 6.71 %).

Les autres charges de gestion courante

L'enveloppe allouée aux subventions en faveur des associations est maintenue elle aussi à enveloppe constante.

La masse salariale



Afin de pallier aux augmentations globales de fonctionnement, des mesures drastiques ont été prises pour 2025 sur les charges de personnel. Dans l'attente de pouvoir à nouveau recruter un policier municipal, le service compte à date un agent.

En effet, ces deux dernières années, un certain nombre de mesures nationales ont eu pour effet de faire progresser la masse salariale de la Ville de Pulnoy, notamment l'augmentation générale du point d'indice. A l'ensemble de ces mesures vient s'ajouter le Glissement Vieillesse Technicité.

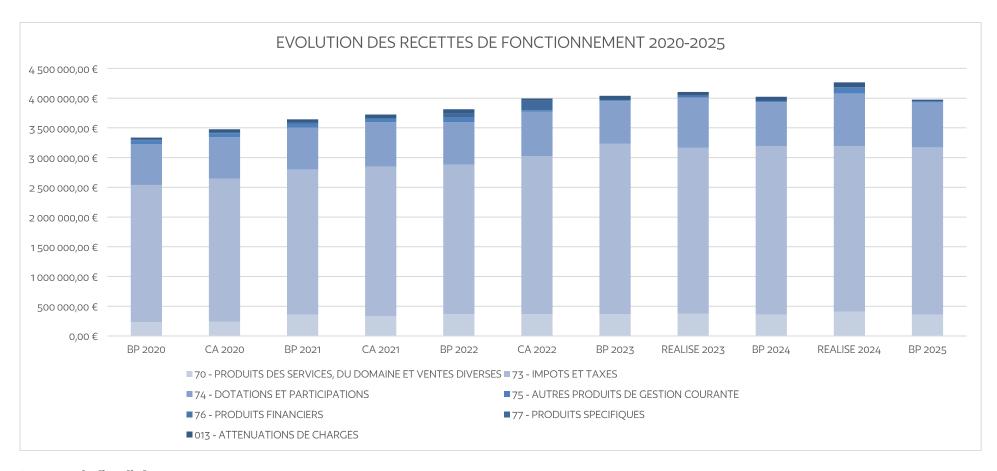
Par ailleurs, la première version du Projet Loi de Finances 2025 de la Sécurité Sociale prévoyait d'augmenter les charges patronales des cotisations retraites afin de compenser la dette, notamment celle de la CNRACL. La dernière version votée n'a pas retenu cette proposition qui demeure toutefois une problématique à ce jour non-résolue.

Les projections de la masse salariale 2025 sont inférieures à 50 % des dépenses totales de fonctionnement. Depuis le début du mandat, la part des charges de personnel a baissé de + 10 %.

Pour être tout à fait complet, il convient de préciser que les prévisions du chapitre 012 2025 diminuent d'environ -2.32 % par rapport par rapport aux prévisions 2024.

Les indemnités des élus

Dans un souci de responsabilité et de solidarité face aux enjeux financiers de la collectivité, les élus ont pris la décision de réduire leurs indemnités de 15 % en 2025. Face aux conséquences économiques sur nos comptes, cette mesure témoigne de leur engagement à participer activement aux efforts devenus nécessaires. Elle témoigne également de leur volonté à maintenir un haut niveau de service pour les citoyens.



Les taux de fiscalité

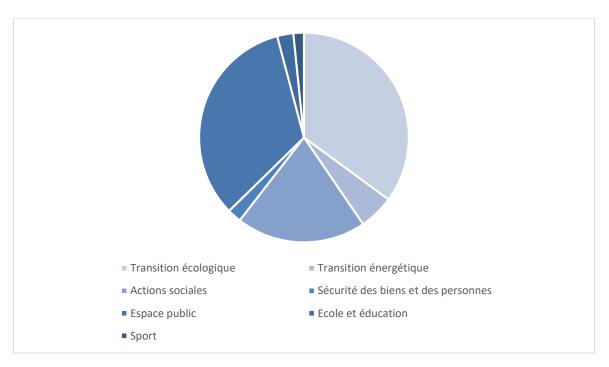
Conformément aux engagements de l'équipe municipale, et comme depuis le début du mandat, le budget 2025 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux pour ne pas grever le pouvoir d'achat des pulnéens.

En ce qui concerne l'évolution des bases fiscales, il convient de rappeler que le cadre règlementaire a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté de 1.7 %.

Les dotations

La Loi de Finances votée prévoit une stabilité de la DGF et des dotations de péréquation au même niveau qu'en 2024. Les montants inscrits correspondent donc au réel 2024.

2.2) L'évolution de la section d'investissement



2.3) Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

L'ensemble des dépenses d'équipement devrait se situer entre 300 et 350K€.

Dans un contexte pré-électoral la sobriété budgétaire s'impose : limiter les investissements cette année permet d'assurer une transition sereine et de préserver des marges de manœuvre pour l'équipe qui prendra le relais, garantissant ainsi une gestion responsable et équilibrée des dépenses.

Les prospectives du plan pluriannuel d'investissement prévoient le remboursement de la Ferme Belin à EPFGE, seulement à compter de 2026 (108 000 € en 2026 et 66 000 €/an de 2027 à 2030 inclus).

2.4) Gestion de la dette

Ratios

2 039 195.36 € = Dette en capital au 1er janvier 2025

52.14 % = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

432 € = Encours de la dette par habitant en 2024 391 € = Encours de la dette par habitant en 2025

ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	MONTANT EMPRUNTE	DUREE	TAUX	DATE DE CONTRACTUALISATION	DATE DE DERNIERE ECHEANCE	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2025	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
CARSAT	NV CENTRE DE RENCONTRE	291170,34 €	30 ans	0,00%	01/04/2014	01/10/2044	194 100,00 €	184 395,00 €
CREDIT MUTUEL	PRÊT RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX (MAISON DES JEUNES)	200 000,00 €	10 ans	0,75%	22/12/2016	30/12/2026	41207,68 €	20 680,98 €
CREDIT MUTUEL	TRAVAUX DE REHABILITATION ET VIDEO TRANQUILLITE	300 000,00 €	15 ans	1,15%	04/12/2017	30/09/2032	161442,11 €	141 409,27 €
LA BANQUE POSTALE	TRAVAUX DIVERS - CENTRE SOCIOCULTUREL ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES BATIMENTS SCOLAIRES	600 000,00 €	20 ans	1,27%	01/06/2019	01/07/2039	442 500,00 €	412 500,00 €
CREDIT AGRICOLE	TRAVAUX DIVERS - CENTRE SOCIOCULTUREL	350 000,00 €	15 ans	0,54%	09/12/2020	10/12/2035	259 419,02 €	236 466,61 €
CREDIT AGRICOLE	RENOVATION TERRAIN DE FOOTBALL 2021	580 000,00 €	15 ans	0,61%	21/05/2021	05/06/2036	449 370,80 €	411 533,44 €
CREDIT MUTUEL	TRAVAUX TERRAIN DE SPORT SYNTHETIQUE	500 000,00 €	15 ans	0,85%	05/05/2022	30/03/2037	412 377,98 €	380 147,71 €
CAF	CANTINE PERISCOLAIRE MASSERINE	36 756,45 €	20 ans	0,00%	04/10/2012	01/10/2032	14 700,45 €	12 862,45 €
CAF	PRÊT CAF TRAVAUX MAISON DES JEUNES	89 212,00 €	20 ans	0,00%	22/02/2018	01/10/2038	62 448,40 €	57 987,80 €
CAF	CRECHE	4 070,92 €	10 ans	0,00%	01/12/2021	01/10/2031	1628,92€	814,92 €
Échéance 2026 - 2032								
Échéance 2032 - 2038								
Échéance 2038 - 2044								

La Ville de Pulnoy affiche un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers puisqu'essentiellement souscrit à taux fixe, donc à un niveau de sécurisation maximum.

Le stock de dette ne progressera pas cette année. Si la ville devait emprunter cette année, les conditions actuelles du marché laissent penser que le programme d'emprunt se contractualiserait à un taux autour de 3 %.

La maîtrise du niveau d'endettement est donc plus que jamais un enjeu fort de la stratégie budgétaire de la collectivité. La recherche perpétuelle d'économies et de financements extérieurs permettront de réduire le recours à l'emprunt.

III) Les orientations par politique publique : des engagements renouvelés pour la solidarité, l'écologie et l'économie

3.1) Pulnoy : une ville bienveillante et solidaire au service de l'épanouissement et de l'accompagnement de tous.

Petite enfance - Jeunesse - Ados

- Achat de mobilier ergonomique pour la crèche Les Loupiots, répondant aux besoins du personnel mais surtout à ceux des enfants accueillis (subventionné à 80% par la CAF).

Scolaire

- Maintien des participations aux classes découvertes/classes vertes des écoles élémentaires et du voyage du collège.

Séniors

- Relance de « Un bon moment same...di ».

Social - Solidarité

- Relance de la mission emploi : Forum de l'emploi, permanences en mairie, transversalité renforcée avec les partenaires institutionnels du territoire.
- Création d'un poste à mi-temps sur le RPE, financé en quasi-totalité par la CAF et les communes partenaires.
- Création d'une permanence d'un conseiller numérique dans le cadre de la mutualisation avec Seichamps et Saulxures.

3.2) Pulnoy en transitions démocratique, écologique et environnementale : Agir pour un cadre de vie de qualité.

Environnement – Ecologie

- Achat d'un véhicule à faibles émissions.
- Relance du Salon du Développement Durable.

Urbanisme – Travaux

- Poursuite de la réflexion autour du projet Aménagement des écoles (réfection énergétique des bâtiments et de cours).
- Remise en état progressive de certaines aires de jeux.

Métropole du Grand Nancy

- Lancement en phase test, par la MGN, du projet Vélobus, initié par la Ville de Pulnoy.

3.3) Bâtir à Pulnoy une administration moderne et performante au service du territoire et des usagers.

Sécurité

- Développement de la vidéosurveillance sur des points stratégiques afin de limiter les incivilités et la délinquance.

Communication – Concertation

- Poursuite des assises du stationnement et projets d'aménagement de la voirie, en concertation avec les conseils de quartier.

Finances et organisation des services

- Poursuite de l'audit financier interne afin de reconstituer une épargne brute permettant de répondre aux futurs investissements.
- Lancement d'un diagnostic qualité interne afin de toujours adapter le niveau des services à la demande des usagers.
- Poursuite de la démarche « Charte de gouvernance ».
- Mise en valeur du travail des agents via le rapport d'activités (poursuite du travail de cohésion des équipes d'agents municipaux).